

# GESTION PRIVEE INDOSUEZ

## COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION EXERCICE 2010

Les frais d'intermédiation pour l'année 2010 ayant représenté un montant supérieur à 500.000€, Gestion Privée Indosuez a établi le présent compte-rendu conformément aux dispositions de l'article 314-82 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les frais d'intermédiation sont les frais toutes taxes comprises, perçus par les courtiers qui fournissent :

- le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres pour le compte de tiers ;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

### Conditions de recours pour l'exercice 2010 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Gestion Privée Indosuez a recours à des services de recherche externe afin de l'aider à trouver les meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion. Ces services comprennent notamment les travaux d'analyse financière, l'organisation de rencontre avec le management de sociétés cotées et la mise en relation de nos gérants avec des spécialistes (vendeurs, stratégestes et économistes).

### Modalités de rémunération des services d'intermédiation

Les frais d'intermédiation relatifs aux services d' « aide à la décision et d'exécution d'ordres » (ou services de recherche) ont représenté globalement 64% du volume total des frais payés aux courtiers sélectionnés par Gestion Privée Indosuez.

Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution d'ordres ont représenté globalement 36% du volume total des frais payés aux courtiers sélectionnés par Gestion Privée Indosuez.

### Prévention des conflits d'intérêts

Gestion Privée Indosuez a pris des dispositions pour prévenir les risques de conflits d'intérêts dans le choix des prestataires employés dans le cadre des services d'intermédiation. Les principales sont les suivantes :

- sélection et évaluation des intermédiaires font l'objet de procédures formalisées et contrôlables,
- les procédures de sélection et d'évaluation des intermédiaires distinguent formellement les prestations de recherche et les prestations d'exécution des ordres,
- les conventions mises en place ne comportent ni obligations de volumes d'affaires minimum ni dispositifs de tarification incitatifs,
- aucune rétrocession de frais de transaction n'est perçu par Gestion Privée Indosuez de la part de ses intermédiaires.

Janvier 2011

## GESTION PRIVEE INDOSUEZ

Société de gestion de portefeuille agréée sous le numéro GP 98025,  
Société Anonyme au capital de 11 037 435 €  
20, rue de La Baume - 75008 Paris - RCS 392 945 382

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE